

Fiche d'information : La présence professionnelle

La présence représente un aspect du professionnalisme et est une habileté relationnelle fondamentale en soins infirmiers. On la décrit comme un échange sincère et réciproque entre le personnel infirmier et le client; le partage d'une expérience humaine (Fahlberg et Roush, 2016). La présence professionnelle se veut une démonstration de respect, d'intégrité, de compassion et d'empathie conforme aux normes professionnelles, aux lignes de conduite et au code de déontologie.

Le personnel infirmier auxiliaire autorisé (IAA), le personnel infirmier immatriculé (II) et le personnel infirmier praticien (IP), également appelé professionnels en soins infirmiers, est préparé grâce à l'acquisition des connaissances et des compétences nécessaires pour exercer la profession de façon sécuritaire, compétente, compatissante et éthique. La présence professionnelle inclut la prise de conscience de l'image professionnelle qui est véhiculée dans les relations de collaboration avec des collègues infirmières et infirmiers, d'autres membres de l'équipe soignante, l'organisme de réglementation et les autres intervenants. Les professionnels en soins infirmiers doivent aussi se conformer à des attentes en matière de professionnalisme qui facilitent le concept de présence professionnelle. Ces attentes professionnelles sont décrites dans le diagramme ci-dessous :



- Les **IAA** prennent conscience de leurs valeurs, croyances et préjugés personnels et acceptent la responsabilité des incidences qu'ils peuvent avoir sur les relations professionnelles et la pratique infirmière (CCRSIA, 2020a).
- Le **personnel inf. aut.** fait preuve d'une présence professionnelle, de confiance, d'honnêteté, d'intégrité et de respect dans toutes les interactions (AIINB, 2020a).
- Le **personnel inf. praticien spécialisé** crée un environnement sûr pour des interactions efficaces basées sur la confiance avec les clients, dans lequel la confidentialité et les renseignements personnels sont protégés (AIINB, 2016).



- **Principe 1** : Les **IAA** sont des professionnelles autoréglementées et responsables qui ont l'obligation d'exercer une pratique infirmière sécuritaire, compétente et conforme à la déontologie et de travailler en collaboration avec les clients et les autres fournisseurs de soins de santé (CCRSIA, 2013).
- **Principe G2** : Le **personnel inf. aut.** et le **personnel inf. praticien spécialisé** exerce sa profession avec honnêteté et intégrité dans toutes les interactions professionnelles (AIIC, 2017).



- **Norme 4.1** : Les **IAA** prennent conscience de leurs valeurs, croyances et préjugés personnels et acceptent la responsabilité des incidences qu'ils peuvent avoir sur les relations professionnelles et la pratique infirmière (CCRSIA, 2020b).
- **Norme 4.6** : Les **IAA** exercent une pratique qui donne de la profession une image positive (CCRSIA, 2020b).
- **Norme 3.1** : Le **personnel inf. aut.** assure une présence professionnelle et fait preuve d'un comportement professionnel (AIINB, 2020b).
- **Norme 1** : Le **personnel inf. praticien spécialisé** est responsable de sa pratique et de sa conduite professionnelle et doit en rendre compte (AIINB, 2018).

Caractéristiques de la présence professionnelle

Les paroles et les actions jouent un rôle crucial dans l'établissement d'une relation thérapeutique empreinte de bienveillance avec les clients. La présence professionnelle occupe une place importante dans la relation personnel infirmier-client. On s'attend à ce que les professionnels en soins infirmiers fassent preuve d'une présence professionnelle auprès des clients afin d'établir une relation thérapeutique fondée sur la confiance (Nova Scotia College of Nursing (NSCN), 2018). Les caractéristiques suivantes sont associées à la présence professionnelle (Bambi et coll., 2017; Cusack, Drioli-Phillips, Brown et Hunter, 2019; NSCN, 2018) :

- avoir l'obligation de rendre compte;
- respecter l'intégrité par des soins éthiques;
- collaborer de façon respectueuse;
- communiquer avec confiance et compassion;
- pratiquer le toucher thérapeutique, s'il y a lieu;
- limiter les distractions;
- écouter pour comprendre;
- mener une réflexion dans l'exercice de la profession;
- exprimer de l'optimisme;
- faire preuve de compassion et d'empathie;
- présenter une apparence professionnelle.

La présence professionnelle fait partie intégrante du développement de la relation personnel infirmier-client et de l'établissement de relations avec le public et les collègues du milieu de la santé. On s'attend à ce que les professionnels en soins infirmiers fassent une réflexion au sujet de l'exercice de leur profession et acquièrent des compétences en la matière. Pour plus d'information sur les relations personnel infirmier-client, consultez les [Normes pour la relation infirmière-client](#) de l'AIINB.

Remerciements

L'Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick reconnaît la contribution de l'Association des infirmières et infirmiers auxiliaires autorisés du Nouveau-Brunswick en tant que coauteur du présent document.

Références

- Bambi, S., Guazzini, A., De Felippis, C., Lucchini, A. et Rasero, L. (2017). Preventing workplace incivility, lateral violence and bullying between nurses. A narrative literature review. *Acta Biomed For Health Professionals*, 88(5), 39-47.
- Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2013). [Code de déontologie des infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s au Canada](#). Auteur.
- Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2020a). [Compétences d'entrée pour les infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s](#). Auteur.
- Conseil canadien de réglementation des soins infirmiers auxiliaires (2020b). [Normes de pratique des soins infirmiers et infirmières auxiliaires autorisé\(e\)s au Canada](#). Auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Canada (2017). [Code de déontologie des infirmières et infirmiers autorisés](#). Auteur.
- Cusack, L., P. Drioli-Phillips, J. Brown et S. Hunter. Re-engaging concepts of professionalism to inform regulatory practices in nursing. *Journal of Nursing Regulation*, 10(3), 21 – 27.
- Fahlberg, B. et Roush, T. (2016). Mindful presence: Being “with” in our nursing care. *Nursing 2016*, 46(3), 14-15.
- Nova Scotia College of Nurses. (2018). *A Guideline for Nurses: Professional Presence*. Auteur.
<https://cdn1.nscn.ca/sites/default/files/documents/resources/ProfessionalPresence.pdf>
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2020a). [Compétences de niveau débutant \(CND\) pour la pratique des infirmières immatriculées du Nouveau-Brunswick](#). Auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2016). [Compétences de niveau débutant pour les infirmières praticiennes](#). Auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2018). [Normes d'exercice pour les infirmières praticiennes en soins de santé primaire au Nouveau-Brunswick](#). Auteur.
- Association des infirmières et infirmiers du Nouveau-Brunswick. (2020b). [Normes d'exercice pour les infirmières immatriculées](#). Auteur.